

## Electrochoc numérique – Assurons notre avenir

### Introduction

Ce jeudi 15 décembre 2016 a eu lieu l'électrochoc numérique des professions juridiques, sous la forme d'une journée d'information organisée par AVOCATS.BE. Nous saluons cette initiative et rejoignons l'opinion selon laquelle les juristes sont confrontés à une véritable révolution technique de leurs activités : la numérisation, voire la robotisation, des métiers du droit.

Après le chaleureux accueil Jean-Pierre Buyle, président d'AVOCATS.BE, Maître Stanislas van Wassenhove, coordinateur de l'évènement, nous en a présenté les objectifs, nous posant la question de l'avenir des professions juridiques à l'heure, notamment, de la connaissance en *open source*, de la concurrence des *legal techs* et de l'automatisation de nombreuses tâches qui nous sont toujours actuellement dévolues.

« La fin des avocats ? je vais vous démontrer le contraire » « *L'avocat n'a plus le monopole de la connaissance* » « *Les legaltechs ne sont pas des concurrents mais représentent des portes d'entrée pour les avocats* »

Il résulte de nombreuses études que les clients souhaitent aujourd'hui plus de transparence et d'écoute empathique dans le chef de leur avocat. Dès lors, il nous faut nous servir du numérique afin de répondre à ces attentes, de façon à dégager une incontournable valeur ajoutée, tout en développant de nouvelles compétences, telles que la ténacité ou la prise de risque.

Cette ambition implique un changement fondamental de notre organisation. La question de savoir comment aborder le « tsunami numérique » était l'objectif de cette journée.



## 1. L'état des lieux du numérique

### 1.1. Les innovations technologiques

Avant de véritablement embarquer sur le navire du numérique tout au long de cette journée, encore fallait-il savoir de quoi on parle. Ce fut le but de l'intervention de Gaëll Mainguy, directeur du développement du CRI. Selon cet expert, le langage a conduit à une évolution technologique considérable, l'apparition de l'imprimerie est responsable de la recherche telle qu'on la connaît et les infrastructures digitales accélèrent encore la recherche et l'évolution des techniques.

Parmi les instruments numériques, Philippe Wagner, fondateur de *Captain Contrat*, nous a présenté son processus d'automatisation de la rédaction des contrats, réduisant drastiquement le prix pour le client. En synthèse, sur la base des informations données par l'utilisateur, un algorithme va générer un contrat qui sera ensuite personnalisé par un avocat.

Dans l'optique d'économiser un temps précieux pour le juriste, le fondateur de *Doctrine.fr*, Nicolas Bustamante, a exposé son programme de recherche documentaire. De façon intuitive, un avocat peut, grâce à cet outil, trouver extrêmement rapidement tout ce dont il a besoin pour rédiger une solution innovante.

Enfin, Jérôme Dupré, fondateur de *Case Law Analytics*, a dévoilé une utilité prospective à la numérisation. L'intérêt de cet outil est de prédire les décisions judiciaires, de quantifier les probabilités de succès, ou d'échec, d'une action. Bien entendu, personne n'étant devin, il ne s'agit que d'une estimation, mais les résultats sont plus que concluants.

Quoiqu'il en soit, ces programmes ne sont que des instruments. L'instinct du praticien, affûté par ses expériences personnelles et professionnelles, reste requis. Néanmoins, ces outils lui permettent de dégager une plus-value qui lui permettront de survivre aux inévitables changements.

### 1.2. Les enjeux pour les avocats

Pour ouvrir la seconde partie de la matinée, Maître Olivier Haenecour, Bâtonnier du Barreau de Mons, nous a présenté *Online Lawyers*, c'est-à-dire une plate-forme de consultation en ligne du barreau. Il s'agit selon nous d'une facilitation plus que bienvenue de la communication avocat-client. Il n'est pas anodin de constater que ce site Web s'engage à respecter la déontologie du métier. À ce sujet, l'ancien bâtonnier Didier Adjedj a confirmé, lors de la présentation de *Avocat.fr* (plate-forme de consultation des avocats du C.N.B.), que le développement des legal techs devait se faire dans le respect des règles déontologiques. Par ailleurs, celui-ci nous a affirmé que cela n'avait pas entraîné une dégradation des prix, que cela n'était pas réservé aux petits contentieux et que la sécurité était assurée.

Face à de telles présentations, c'est à bon droit que l'on pouvait se demander comment financer les investissements numériques. Maître Patrick De Wolf a répondu à cette interrogation par une analyse claire et concise de la situation, tenant compte du plan « Justice » qui prévoit la fin de la distinction entre commerçant et profession civile et qui implique, par voie de conséquence, que les avocats doivent veiller à leur rentabilité.

Une autre question pertinente concerne la gestion du changement. Alain Vas, vice-Recteur de l'UCL, a brillamment abordé cette problématique en définissant simplement le changement comme une opportunité risquée. Faisant un parallèle avec la courbe du

deuil, il conclut que la modification de notre environnement professionnel est certes effrayante, mais aussi et surtout inévitable. Dès lors, c'est la façon dont les professionnels vont rebondir qui est la plus importante.

## 2. La justice numérique

Maître Jean-Louis Joris nous a présenté la contribution des barreaux à l'informatisation de la Justice. Ces derniers sont des acteurs incontournables en la matière et c'est en œuvrant en coopération qu'il sera possible de relever le défi de la numérisation, dont l'illustration la plus parlante est probablement la *digital platform for Attorneys* (DPA).

C'est dans un cadre différent qu'est intervenu Amiel Feldman, fondateur d'*eJust*. Selon lui, le numérique permet de faire face à ce qu'il a qualifié d'équivalent juridique de « la quadrature du cercle ». En effet, nous disposons d'une justice étatique dont les juges sont d'une qualité exceptionnelle, mais ils manquent cruellement de moyen pour faire convenablement leur travail. Leur solution est une résolution virtuelle des litiges, *via* l'arbitrage, ce qui accroît l'accessibilité et la rapidité de la procédure.

Enfin, Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de Liège Christian De Valkeneer a insisté sur l'enjeu de la numérisation pour les magistrats qui, loin d'être une simple question de matériels ou de changement des méthodes de travail, est de garantir un service public moderne qui puisse assurer la Justice. Il s'est aussi inquiété de la mise en place de la DPA. Comment allons-nous imprimer ces milliers de conclusions si nous ne sommes pas informatisés ?

## 3. La justice du futur

Dernier intervenant précédant la conclusion, Monsieur le Ministre de la Justice Koen Geens nous a fait l'honneur de nous présenter son point de vue en la matière : nous vivons des temps forts, une disruption, qui ne fera pas disparaître la justice, mais qui doivent nous faire comprendre qu'il est impératif d'évoluer rapidement et d'améliorer de nombreux points de notre organisation actuelle.

## Conclusion

Pour clore cette journée, Messieurs Jean-Jacques Uetwiller, past President UIA, et Pierre Sculier, Bâtonnier du barreau (F) de Bruxelles nous ont mis en garde contre un dangereux écueil : il nous faut éviter de perdre l'habitude réfléchir vu la rapidité des réponses. Les outils numériques ne doivent pas asservir le juriste, mais bien lui permettre de développer sa créativité.

C'est sur cette belle conclusion que nous ont laissé les conférenciers. Selon notre opinion, cette journée – qui a réuni plus de 250 avocats – fut un véritable succès. Il revient désormais de continuer la réflexion initiée et de la poursuivre au quotidien.

Vous retrouverez les présentations des intervenants sur <http://numerique.avocats.be/>

Dans un prochain numéro de la Tribune, vous retrouverez la synthèse des 3 ateliers (la gestion du cabinet, des données, de la communication).

*Jérôme De Cooman, Étudiant en droit à l'ULG*